



Téléservice : Ma JDC

Ministère chargé de la défense

Après avoir créé un compte personnel, permet :

- de contacter son centre de service national (pour obtenir des informations pratiques sur la JDC),
- de télécharger sa convocation à la JDC et son attestation de participation à la JDC.

Accéder au
service en ligne [↗](https://presaje.sga.defense.gouv.fr/)
(<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>)

Vérfié le 22 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Faut-il déclarer un changement de situation aux autorités du service national ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1241>)
- Journée défense et citoyenneté (JDC) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)
- Journée défense et citoyenneté (JDC) : comment attester de sa situation ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1290>)
- Recensement militaire (ou "recensement citoyen") (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>)